

== COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 12 septembre 2019 - 17h00 == L'UPR

demande à Richard Ferrand d'avoir la décence de présenter sa démission de la présidence de l'Assemblée nationale.

1^{er} juin 2017



12 septembre 2019



1^{er} juin 2017



12 septembre 2019



Texte du communiqué

L'Union populaire républicaine (UPR) demande à Richard Ferrand d'avoir la décence de présenter sa démission de la fonction de Président de l'Assemblée nationale, compte tenu de la mise en examen pour prise illégale d'intérêt dont il est l'objet depuis la nuit de mercredi à jeudi, dans l'affaire immobilière des mutuelles de Bretagne qui lui colle à la peau depuis plus de deux ans.

L'UPR rappelle d'ailleurs les propos tenus en juin 2017 par Christophe Castaner, alors porte-parole du gouvernement : « **Si Richard Ferrand était mis en examen, il serait immédiatement démis de ses fonctions** ». ([source ici](#)).

La Macronie n'a plus qu'à mettre ses actes en conformité avec ses paroles.

Les mois et les années passant, **les Français peuvent constater que c'est à une camarilla corrompue et prédatrice, acquise à des intérêts étrangers, qu'ils ont confié la France en votant en 2017 pour Macron**, que les médias leur avaient présenté comme un parangon de vertu et de génie politique.
([Relire notre analyse ici](#))

Le refus de Richard Ferrand de démissionner rappelle l'attitude de Sylvie Goulard qui s'accroche à son maroquin européen, malgré les convocations de la police et les soupçons multiples de détournements de fonds qui pèsent sur elle.

Tous ces comportements délictueux déshonorent la politique et salissent la France.

Ils ne peuvent qu'exacerber, encore et encore, la colère légitime de nos concitoyens à l'endroit d'une classe politique européiste décidément en pleine nécrose.

L'UPR rappelle qu'elle a inscrit dans son programme le principe de l'inéligibilité à vie, et de l'inaccessibilité à vie aux emplois publics, de toute personne condamnée définitivement pour corruption ou détournement de fonds publics.

----- FIN DU COMMUNIQUÉ -----